



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Le mercredi 12 octobre 2022, la présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, madame Pascale Mathieu a présenté, avec les autres présidents des Ordres de santé, les propositions élaborées avec le Comité de Liaison des Institutions Ordinales – Santé (CLIO Santé) pour améliorer l'accès à l'offre de soins à monsieur François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention et madame Agnès Firmin Le Bodo, ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

Cette mobilisation des Ordres de santé, voulue de longue date par Pascale Mathieu, était une urgence en raison des difficultés et inégalités territoriales d'accès aux soins, de l'amplification des déserts médicaux et du non-recours aux soins d'une partie de la population. Pour éviter aux patients les pertes de chance, il est nécessaire de placer l'interprofessionnalité au centre des mesures qui pourront être mises en œuvre de manière immédiate.

De nombreuses questions nous ont guidées dans ces travaux afin d'apporter des réponses aux patients, sans médecin et en ALD, et aux professionnels de santé. Ces propositions apporteront des éléments de réponse aux professionnels travaillant ensemble, pour optimiser le parcours du patient et gagner du temps sans perte de chance, dans un exercice coordonné, souple et respectant les responsabilités et l'indépendance des professionnels de santé. Pour améliorer la lisibilité du système de santé, pour les citoyens comme les professionnels de santé, une organisation sera définie et devra être expliquée tant aux patients qu'aux professionnels. Parmi ces propositions, l'amélioration de l'attractivité des professions de santé est une nécessité. En effet, la formation et la démographie sont des enjeux cruciaux.

Ces propositions, articulées autour de quatre axes, sont les clés d'un système de santé plus équilibré et efficace :

- améliorer l'accès au médecin traitant en développant le partage d'actes et d'activités entre médecins et professionnels de santé, dont les kinésithérapeutes ;
- accélérer la mise en œuvre des mesures existantes en publiant sans délai les textes réglementaires en attente ;
- améliorer la lisibilité du système de santé au travers d'une organisation définie et partagée entre les professionnels de santé et la population en expliquant celui-ci tant aux patients qu'aux professionnels ;
- valoriser les compétences des professions de santé au travers des dispositifs de formation et garantir une démographie des professionnels de santé cohérente avec les besoins de la population.

Les propositions du CLIO Santé s'appuient sur deux axes complémentaires selon la situation du patient :

- s'il dispose d'un médecin traitant : développer dans chaque territoire les partages d'actes et d'activités des médecins vers les professionnels de santé exerçant au sein d'équipes de soins primaires et de proximité pour dégager du temps supplémentaire au médecin traitant, afin d'augmenter le nombre de patients pris en charge par celui-ci ;
- à défaut de médecin traitant disponible : confier aux autres professionnels de santé l'orientation du patient dans le système de santé, en assurant une première prise en charge, afin d'organiser in fine, avec les autres acteurs du territoire, l'orientation vers un médecin.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des principes auxquels les Ordres sont particulièrement attachés à savoir :

- la garantie de la qualité et de la sécurité des soins ;
- le respect de la déontologie et du cadre d'exercice des professions de santé réglementées ;
- la promotion de la santé publique.

Retrouvez les propositions du CLIO Santé en cliquant ici

Pascale Mathieu a indiqué à cette occasion : « Je me réjouis de l'aboutissement de ces travaux menés collectivement avec l'ensemble des Ordres de santé. C'est une première étape. Dans cette nouvelle configuration, chaque professionnel de santé verra obligatoirement son indépendance et sa responsabilité respectées. C'est le gage essentiel de la réussite d'une coordination des soins fructueuse autour du patient.

Il est maintenant nécessaire de trouver des solutions concrètes pour les patients privés depuis trop longtemps de réponse à leurs difficultés d'accès aux soins. Les kinésithérapeutes, bien formés, responsables et autonomes, sont prêts à s'engager dans cette nouvelle organisation des soins. C'est ainsi que l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes soumettra au gouvernement ses propositions qui compléteront cette première étape commune. La généralisation de l'accès direct au kinésithérapeute est une des solutions efficaces qu'il faudra mettre en œuvre rapidement. »

Retrouvez le communiqué de presse du Conseil national et plus d'informations en cliquant ici

Prochaine étape, un rendez-vous la semaine prochaine avec la ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, madame Agnès Firmin Le Bodo, pour envisager ensemble des propositions concrètes permettant d'améliorer l'accès aux soins et de faire vivre ce dispositif.

Le Conseil national de l'ordre



Facebook Twitter LinkedIn